



République Islamique de Mauritanie

Honneur Fraternité - Justice

Développer l'AIC dans le cadre du PNIA et renforcer sa cohérence intersectorielle *Avancées, limites et besoins d'appui*



Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest (Bamako, 15-18 juin 2015)

Avec la facilitation technique de: Et l'appui financier et logistique de:



L'AIC dans les programmes sectoriels

Les politiques publiques concernées par l'AIC

a. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Elaboré en 2000, il accorde une priorité à l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles et à l'atténuation des impacts des changements climatiques.

b. La Stratégie Nationale de Développement Durable

Adoptée en 2006 elle vise, entre autres, prend en compte les enjeux liés à la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural Horizon 2025

Adoptée en février 2013, assortie d'une loi d'orientation agropastorale (LOAP). La dite stratégie intègre par ailleurs les impératifs liés à l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

d. Le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres

Elaboré en 2009 vise à apporter une réponse aux défis environnementaux qui découlent de la dégradation des terres et partant la réduction du potentiel agro-sylvo pastoral.

Le Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA)

Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA) portant sur la période 2013-2020 est intégré dans le cadre de la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015. L'objectif global du PNIA/SA est d'assurer la sécurité alimentaire des populations, en particulier les plus vulnérables, en privilégiant les productions nationales et les échanges régionaux, dans une perspective de souveraineté alimentaire.

Le PNIA/SA est directement aligné sur les 5 axes du CSLP III, parmi lesquelles l'axe 4 qui intègre la dimension liée à la gouvernance environnementale et particulièrement les exigences pour l'adaptation au changement climatique.

Le PNIA/SA s'articule autour de dix programmes :

- 1) Protection de l'environnement et lutte contre la désertification et l'ensablement
- 2) Amélioration des infrastructures de marché et des circuits commerciaux
- 3) Programme de développement agricole
- 4) Programme de développement de l'élevage
- 5) Programme de développement de la pêche
- 6) Renforcement du dispositif d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires
- 7) Amélioration de l'accès aux aliments et à l'eau potable
- 8) Appui aux systèmes de financement et de création des activités génératrices de revenus
- 9) Renforcement de la recherche, de la formation vulgarisation et de l'appui conseil
- 10) Appui au développement local et à la bonne gouvernance

Cohérence et dialogue intersectoriels

Les mécanismes existants en matière

Les structures de concertation créées en 1995 et 1996 sont constituées par le Conseil National pour l'Environnement et le Développement (CNED), son comité technique (CTED) et ses conseils régionaux (CRED et CRD). Ces structures ont pour objectif de favoriser une planification concertée, une coordination et un suivi des grandes orientations nationales touchant aux questions environnementales. Les départements concernés par l'intégration transversale des questions environnementales (MDR, MPEM, MPE, MH, MIPT, MMI...) continuent de travailler pour une meilleure concertation dans le cadre des efforts déployés par l'Etat.

A cet effet, le gouvernement vient de mettre en place, en 2012, un nouveau dispositif de coordination intersectorielle des questions environnementales, à savoir le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) par décret 2012-156. Cet instrument, placé sous la tutelle du Premier Ministre, est le cadre politique par excellence de pilotage stratégique du PANE. Il est appuyé dans sa mission par divers organes subsidiaires. Il s'agit de : Comité Permanent, Comité Technique Environnement et Développement Durable (CTEDD) et Les Comités Régionaux Environnement et Développement Durable (CREDD)

Besoins d'appui du pays

A. Les besoins et demandes d'appui pour intégrer l'AIC dans le PNIA-SA

- (i) Amélioration de la gouvernance stratégique du secteur de l'agriculture ;
- (ii) Promotion de technologies pour d'adaptation aux changements climatiques ;
- (iii) Maitrise des eaux de surface pour améliorer la gestion et la valorisation des eaux de pluie et faciliter le développement des cultures irriguées, l'irrigation d'appoint des cultures pluviales et la restauration des équilibres environnementaux ;
- (iv) Promotion de technologies de conservation de la fertilité et de la productivité des terres ;
- (v) Appui à la gestion des ressources forestières et naturelles (inventaire, restauration...);
- (vi) Renforcer le dispositif d'observation du Littoral et de la pêche artisanale.

Besoins d'appui du pays

B. Les besoins pour renforcer le dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle autour de l'AIC sont les suivants

- (i) Renforcer les capacités de la cellule de Coordination du programme national sur les changements climatiques (Assistance technique, développement de scénarii climatiques, transfert de technologies, etc.) ;
- (ii) Appui au processus PNA pour l'intégration des enjeux climatiques dans les stratégies sectorielles ;
- (iii) Renforcer les capacités de la Direction des Politiques de la Coopération et du Suivi Evaluation du Ministère du Développement Rural.



République Islamique de Mauritanie

Honneur Fraternité - Justice

Merci pour votre attention



Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest (Bamako, 15-18 juin 2015)

Avec la facilitation technique de: Et l'appui financier et logistique de:

